

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 OCTOBRE 2016

Nombre de délégués en exercice : 28 titulaires

Nombre de membres votants : 21

Titulaires présents :	15
Titulaires représentés :	
Suppléants :	6
Procurations :	0

L'an deux mille seize, jeudi 6 octobre 2016 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

### Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux de Cadours :	M. DULONG D.
CC des Coteaux du Girou :	Mrs CUJIVES D., GRANDJACQUOT D., VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	Mrs CAVAGNAC H., DUPUY D., MIQUEL D., NADALIN D., PAPILLAULT P., PETIT Pa., PETIT Ph.
CC de Save et Garonne :	Mrs ESPIE J-C., LAGORCE P.
CC Val'Aïgo :	Mme NARDUCCI I., M. LAVIGNOLLE V.

### Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D. par ANJARD N. (suppléant) ; Mrs ROUMAGNAC L. par GENEVE J-L (suppléant).
CC du Frontonnais :	Mrs VASSAL J-P par AUSSEL E. (suppléant) ; M. GALLINARO A. par Mme TIRMAN S. (suppléante).
CC de Save et Garonne :	Mme AYGAT C. par M. OUSTRI C. (suppléant) ; Mrs BOISSIERES J. par SANCHEZ P. (suppléant).

### Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux de Cadours :	M. CLUZET A.
CC des Coteaux du Girou :	M. DUTKO H.,
CC de Save et Garonne :	Mrs AUZEMERY B., JANER G.
CC Val'Aïgo :	Mrs OGET E., REBEIX N., SALIERES J-L.

## Délibération n° 2016 /19

**Objet :** Création de poste au grade d'Adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** le projet d'avancement de grade de la responsable administrative, il est nécessaire de créer un nouveau poste au grade correspondant, concordant à la nomination de l'agent,

Monsieur le Président propose ainsi la création d'un poste au grade d'Adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe et expose les fonctions liées à ce poste :

En relation avec la Directrice :

- Gestion administrative : Accueil téléphonique ; Gestion, traitement du courrier et courriels ; Suivi de l'agenda et planification des réunions ; Organisation, préparation des réunions et rédaction des comptes rendus ; Rédaction des procès-verbaux et des actes administratifs faisant suite aux Comités syndicaux ; Tenue des registres ; Suivi des dossiers en cours : subventions, consultations et marchés publics ; Mise à jour du site Internet.
- Gestion budgétaire : Suivi et établissement du Budget ; Suivi de la trésorerie ; Exécution du budget ; Suivi des stocks, demandes de devis et achats des fournitures ; Suivi et archivage des pièces comptables ; Relation avec le Trésorier.
- Gestion du personnel : Suivi des candidatures et participation aux recrutements ; Etablissement des contrats et arrêtés, suivi des carrières ; Gestion du planning horaire, récupérations, congés annuels et maladies ; Gestion des défraiements kilométriques et autres ; Traitement de la paie et des indemnités des élus ; Déclarations des cotisations sociales.
- Intervention sur toute autre affaire que le Syndicat du SCoT déciderait de mettre en œuvre pour compléter les actions ci-dessus

La publication d'une déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne n'est pas nécessaire dans le cadre d'un avancement de grade.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

**Article 1 :** **DE CREER** au tableau des effectifs du Syndicat Mixte un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ; ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 6 octobre 2016.

**Article 2 :** **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget du Syndicat Mixte.

**Article 3 :** **D'AUTORISER** le Président à engager toute procédure et à signer tout document nécessaire pour pourvoir ce poste.

**Article 4 :** **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent et au paiement des charges sociales afférentes.

Envoyé en préfecture le 18/10/2016

Reçu en préfecture le 18/10/2016

Affiché le 20/10/2016



ID : 031-200003507-20161006-2016\_19\_D\_10\_6-DE

**Article 5 :**

**DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et à Monsieur le receveur du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation : 29/09/2016  
Date d'affichage : 29/09/2016  
Certifié exécutoire le : 18/10/2016  
Affichée le : 20/10/2016

Philippe PETIT,  
Président



Envoyé en préfecture le 18/10/2016

Reçu en préfecture le 18/10/2016

Affiché le



ID : 031-200003507-20161006-2016\_19\_D\_10\_6-DE